

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 6 DECEMBRE 2016

### PROCES-VERBAL

Mardi 6 décembre 2016 à 19 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Robert IMBAUD, Maire.

Martine RODRIGUEZ a été désignée secrétaire de séance ; elle a procédé à l'appel nominal.

Tous les membres étaient présents sauf Stéphanie GRENET qui a donné pouvoir.

Elle a ensuite donné lecture du procès-verbal de la précédente réunion qui a été adopté.

#### Ordre du Jour :

- Fusion des 3 communautés de communes : Composition du nouveau Conseil Communautaire et localisation du siège,
- Fixation des tarifs des services municipaux pour 2017,
- Affaires financières et travaux,
- Présentation par chaque adjoint des affaires relevant de son domaine de compétences,
- Questions diverses.

#### **. Fusion des 3 communautés de communes (Nord Limagne – Côteaux de Randan – Limagne Bords d'Allier) – Composition du Conseil Communautaire et choix du siège : Monsieur le Maire.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres que les Conseillers Municipaux doivent impérativement délibérer avant le 15 décembre 2016 afin que l'arrêté préfectoral de création de la future Communauté de communes puisse être pris.

➔ Gouvernance : Nombre de Conseillers Communautaires – 2 choix possibles

➔ Le droit commun (38 sièges) répartis comme suit :

Maringues : 5

Aigueperse : 5

Randan : 3

Effiat : 2

St Sylvestre Pragoulin: 2

Luzillat : 2

1 seul siège pour les 19 autres communes.

→ L'accord local (47 sièges) répartis comme suit :

Maringues : 6  
Aigueperse : 6  
Randan : 4  
Effiat : 3  
St Sylvestre Pragoulin : 2  
Luzillat : 2  
Aubiat : 2  
St Priest Bramefant : 2  
Thuret : 2  
Artonne : 2  
Lemons : 2

1 seul siège pour les 14 autres communes.

Par 18 voix et 5 abstentions, le Conseil Municipal se prononce pour l'accord local soit 47 sièges.

→ Emplacement du siège : Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Considère :

Que la commune de Maringues chef-lieu du canton de Maringues sera la commune la plus peuplée de la nouvelle Communauté de communes « Plaine Limagne » (+ 225 habitants par rapport à Aigueperse). Elle a déjà sur son territoire le siège de l'ancienne Communauté de Communes « Limagne Bords d'Allier »

De plus un service de proximité proche y réside grâce à la volonté des communes des territoires de Chateldon, Randan et Maringues de maintenir une trésorerie à égale distance de ces communes, la communauté de communes Limagne Bords d'Allier qui avait pris la maîtrise d'ouvrage après son engagement devant l'Etat et le Trésor Public – avait fait réaliser les locaux, sur la commune de Luzillat, locaux dont elle est propriétaire depuis 2005.

Qu'il serait logique que Maringues soit le siège de « Plaine Limagne » au vu de ces arguments, ce qui n'empêcherait pas d'avoir des antennes réparties sur ce nouveau territoire.

- S'inquiète du devenir d'une commune dynamique (en constante progression de population) au sein de la nouvelle entité si elle perd son identité forte.
- Sollicite de la bienveillance de Madame la Préfète de bien vouloir prendre en compte ces éléments avant de prendre sa décision.

→ Désignation des futurs Conseillers Communautaires pour les communes de plus de 1.000 habitants (cas de Maringues).

- Les nouveaux membres seront élus parmi les Conseillers Communautaires sortants, au scrutin de liste à un tour sans obligation de respecter la parité.

- La répartition des sièges entre les listes sera opérée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.
- Cette désignation devra avoir lieu au plus tard avant le 27 janvier 2017.
- Le mandat des Conseillers Communautaires actuels est prorogé jusqu'à la date d'installation.

• **Fixation des tarifs des services municipaux pour 2017 : Monsieur le Maire**

- Délibérations ci-après adoptées, à l'unanimité (sur proposition de la commission des finances).

✓ Concession dans le cimetière (à perpétuité) – 160 € le mètre carré

✓ Médiathèque (carte d'abonnement annuel) :

*Habitants de Maringues :*

. Adulte individuel : **16 €**

. Famille : **23 €**

. Enfant de – de 16 ans : **7,50 €**

*Habitants hors commune :*

. Adulte individuel : **22 €**

. Famille : **32 €**

. Enfant de – de 16 ans : **7,50 €**

✓ Participation pour l'assainissement collectif : Forfait = **420 €uros**

✓ Les tarifs des :

- Droits de place,
- Garderie périscolaire,
- Cantine,
- Locations salles d'Honneur et Annexe,

demeurent identiques à l'année précédente.

▪ **Affaires financières et travaux : Monsieur le Maire**

- Remerciements des associations ci-après pour la subvention allouée par la commune :

- Pro-Patria,
- Chorale Amadeus

- Compagnons de la Bignotte
- Jeanne d'Arc
- Ancien d'AFN
- Association Culturelle Jean Jaurès
- Gym Méninges
- Société de Chasse
- Tennis Club Maringois
- Amis de Forge

- Délibérations ci-après adoptées, à l'unanimité

- ✓ Convention avec la Semerap pour le contrôle des poteaux d'incendie : Modification de l'article relatif à la reconduction tacite annuelle.
- ✓ Travaux d'aménagement d'un local de rangement (en annexe de la salle d'honneur) – Choix d'un bureau de contrôle : après consultation, l'offre de SOCOTEC, mieux disante a été retenue (1850 € HT)  
Choix également d'un bureau de coordination SPS – L'offre retenue est celle de Bureau ARVERNE pour 1800 € HT.
- ✓ Modification du tableau des emplois au 1<sup>er</sup> janvier 2017 – Création d'un emploi d'Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (pour service Espaces verts et voirie) en raison du changement de nature du chantier d'insertion qui ne sera plus porté par le CCAS. Une demande conjointe avec la commune de Luzillat a été déposée auprès des services de l'Etat et du Conseil Départemental pour le confier directement à l'Association DETOURS.
- ✓ Admission en non-valeur de plusieurs titres de recettes non recouverts (produit de cantine – 1421,80 €uros) en raison d'une décision judiciaire suite à un surendettement.
- ✓ Régime indemnitaire pour le personnel – Année 2017 – Maintien en l'état, dans l'attente de la mise en place du nouveau régime en 2017.

. Point sur les travaux :

- Hôtel de Ville : Remplacement des fenêtres anciennes sans isolation – par des doubles vitrages(en chêne).
- Station d'épuration : Poursuite du chantier selon planning. Installation du panneau de chantier.
- Modification du câblage du système téléphonique et du réseau informatique par Electro Mazet

- Travaux de VRD au village de la Côte Rouge (pour le raccordement d'une future habitation).
- Achat de deux véhicules d'occasion
  - o Un Renault Kangoo – 5.800 €
  - o Un fourgon – 11.300 €
- Maison du Pont  
Nous sommes en attente de devis pour la reprise des façades.
- **Commission Affaires Scolaires et Solidarité : Madame BREGEON – Adjointe**
  - Samedi 17 décembre : Goûter spectacle offert aux aînés à la Salle d'Honneur  
Distribution des colis aux résidents de l'Ombelle quelques jours avant Noël
  - Noël pour les agents communaux – Jeudi 15 Décembre à 18 heures. Des cadeaux sont offerts aux enfants de moins de 14 ans.
  - Marche Rose : elle a généré 4.200 €uros de bénéfices au profit de la Ligue contre le Cancer.
  - Groupe Scolaire
    - o Conseil Municipal des enfants : le scrutin aura lieu le Mardi 13 décembre après-midi – 12 élèves seront élus – Leur présentation se fera le Vendredi 6 janvier à l'occasion des vœux du Maire.  
Une rencontre se fera avec les parents pour parler du mode de fonctionnement.
- **Commission Actions Culturelles : Yolande BURETTE – Adjointe**
  - Médiathèque : Exposition de peinture (miniatures) – Philippe BRIHAT – du 5 au 31 décembre.
  - Salon du livre : Dimanche 11 décembre avec la présence de Yves DUTEIL et 60 participants
  - Animations le Samedi 17 décembre – Atelier pour enfants « Décorations de Noël ».
  - Cinéma : Prochain séance – Mardi 13 décembre « Le ciel attendra » avec Sandrine Bonnaire et Clotilde Coureau.
- **Commission Vie Associative et Sports : Yves RAILLIERE – Adjoint**
  - Travaux à la salle URANUS –  
La réfection complète du revêtement de sol avance bien elle va être terminée d'ici quelques jours.

- Une opération de sablage des terrains va être réalisée prochainement par les agents.
- Salle JUPITER – Une déclaration de sinistre a été effectuée dans le cadre de l'assurance Dommages Ouvrage auprès de la Société d'Assurances SMAC pour les infiltrations au niveau de la toiture. L'expertise est en cours.
- Week-end dernier : nombreuses manifestations :
  - Concert Amadeus,
  - Ste Barbe Départementale,
  - Ste Cécile (Enfants de la Limagne),
  - Ste Geneviève (Gendarmerie).
- **Commission Festivités et Jumelage – Gérard SANCIAUT – Adjoint**
  - Mise en place des illuminations et des sapins de Noël par les agents des services techniques.
  - Concours de foie gras :  
Bilan de la manifestation (19 novembre). La journée a connu comme les années précédentes un vif succès - 7 producteurs de foie gras ont participé au concours (3 catégories : conserve – semi-conserve et sous-vide).
- Délibération ci-après adoptée
- ☉ Fourniture par la commune des repas à l'ALSH – 2 tarifs :
  - Enfant : 3,13 €
  - Adulte : 3,84 €
(en liaison chaude).
- **Commission Cadre de vie : Marianne ALZAIX – 1<sup>er</sup> Adjoint**
  - Commande passée auprès de Pépinières FRIGIERE à Peschadoires pour la fourniture d'arbustes.
  - Commande également auprès de Signaux GIROD de panneaux et barrières pour éviter le stationnement.
  - Pierre REINHARD fait remarquer la dangerosité de l'intersection Rue de la Vernelle/Rue St Maurice
  - Denis DUPIC demande où en est l'avancement du dossier relatif au Square du Poilu.

Les travaux de débroussaillage du talus vont commencer en début d'année. Ils seront réalisés par les services techniques. La commission va se réunir prochainement. Il sera sans doute fait appel à un paysagiste.

▪ **Commission Communication et Information : David MOURNET – Adjoint**

- Bulletin Municipal : Il va paraître d'ici quelques jours et sera distribué par les services techniques. Il projette pour information le bon à tirer.

▪ **Questions diverses : Monsieur le Maire**

- Dans chaque dossier des membres du conseil municipal :

- Invitation à l'arbre de Noël du personnel – Jeudi 15 Décembre à 18 heures
- Invitation de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers pour la cérémonie de la Ste Barbe le Samedi 10 décembre.
- Invitation au Salon du Livre – Dimanche 11 décembre
- Invitation au goûter-spectacle des aînés – Dimanche 18 décembre.

- Délibérations ci-après adoptées

→ Mise en place du droit de préemption au profit du Département pour l'acquisition de parcelles privées sises dans le site Espace Naturel Sensible d'Initiative Départementale Joze – Maringues (880 hectares – 14 kms le long du cours d'eau).

→ Avis défavorable à la demande de Simply Market pour l'ouverture du magasin la journée complète sur 12 dimanches en 2017.

Lorsque la demande excède le nombre de 5 dimanches, la décision du Maire doit être prise après avis conforme de l'EPCI. Le Conseil Communautaire de Limagne Bords d'Allier s'est prononcé négativement le 23 novembre dernier.

- Présentation du rapport d'activités du SIEG pour l'année 2015

La séance est levée à 21 heures 15